

Note de synthèse n°4

L'enseignement supérieur

La séance du 28 septembre 2004 a porté sur les enjeux de l'enseignement supérieur et universitaire pour les villes moyennes. Il s'agit là également d'un thème sensible pour les villes moyennes dans la mesure où la Direction de l'enseignement supérieur du Ministère de l'éducation nationale prône aujourd'hui la rationalisation des antennes universitaires dans un contexte de compétition sur le marché mondial des diplômes.

LES CONSTATS

La question de l'enseignement supérieur apparaît fondamentale pour les villes moyennes en ce qu'elle exprime la volonté de résister à « l'aspiration » métropolitaine et de garantir une diversité sociale et générationnelle dans ces villes.

Rétrospectivement, cette position de résistance s'explique par le premier constat que l'on peut faire lorsque l'on examine la carte française de l'enseignement supérieur. Elle est en effet marquée par un très dense maillage du territoire, exceptionnel en Europe : 88 universités de plein exercice, 156 sites d'enseignement supérieur et 258 formations universitaires d'ingénieurs. Cette couverture maillée du territoire ne contrecarre pas pour autant la très forte polarisation des effectifs de l'enseignement supérieur dans les métropoles universitaires : les villes moyennes ne représentent qu'environ **10% des effectifs** de l'enseignement supérieur français.

Second constat, alors que l'on assiste à une stabilisation globale des effectifs de l'enseignement supérieur, ceux des sites des villes moyennes sont plutôt en croissance alors que ceux des grandes métropoles universitaires tendent à se réduire. Il s'agit là de l'effet probable du caractère récent de la création de ces sites universitaires périphériques : l'augmentation des effectifs est égale à celle de l'extension de l'offre de formation dans les villes moyennes.

Enfin, il faut noter l'extrême diversité de taille et de nature de ces sites universitaires en villes moyennes, avec notamment :

- des sites émergents combinant des enseignements professionnalisés (STS IUT) et autres formations plus généralistes, notamment les premiers cycles ;

- des sites avant tout composés d'IUT ;
- des petits sites sans IUT, et plutôt spécialisés, en particulier dans des 3^{ème} cycles pointus (DESS).

Il est à noter que dans tous les cas le poids des filières STS est non négligeable.

LES ENJEUX

UNE NOUVELLE PERSPECTIVE

La question de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes a été abordée depuis 20 ans, dans un contexte de croissance continue de la démographie étudiante et dans une logique d'extension du maillage territorial.

Il faut aujourd'hui envisager cette question dans un contexte d'une part, de repli démographique ou à tout le moins d'effectif constant, et d'autre part de compétition mondiale, dans laquelle s'inscrit l'harmonisation européenne des diplômes.

Ce double retournement invite à considérer sous un angle nouveau l'enjeu de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes.

UNE EXIGENCE DE QUALIFICATION DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT INTENSIF

Dans le contexte qui vient d'être évoqué, il faut sans doute considérer le maillage territorial comme globalement « achevé ». De plus, pour les sites existants, l'enjeu consiste moins à mettre en œuvre un développement extensif (ouvertures de nouvelles filières, création de nouveaux diplômes...) qu'à assurer un développement intensif autour d'une exigence de **qualification** des formations existantes. Cet enjeu —partagé par tous les sites universitaires quelle que soit leur taille— signifie en particulier pour les villes moyennes la recherche d'une certaine « spécialisation » des formations offertes, dans une logique de complémentarité et d'adossement avec l'offre des grandes villes universitaires proches (en matière d'articulation enseignement/recherche au niveau des 3^{ème} cycles en particulier), voire dans certains cas en développant la mise en réseau entre offres des villes moyennes (cf. l'exemple du centre universitaire Jean-françois Champollion en Midi-Pyrénées), ce qui exige de s'affranchir des limites académiques (cas de Pau et Tarbes).

UN EFFORT DE RATIONALISATION GLOBALE DE L'OFFRE LOCALE

On l'a dit, les villes moyennes se distinguent notamment par le poids relatif en leur sein de l'enseignement supérieur professionnalisé et non universitaire (STS, écoles dépendant des chambres consulaires...). Il s'agit là à l'évidence d'un atout en regard des évolutions du marché du travail et des besoins de qualification des territoires. Mais cela nécessite un effort conséquent

de coordination et de rationalisation de l'offre avec l'enseignement universitaire (éviter les doublons sur certaines filières entre STS et IUT).

UN NÉCESSAIRE ÉQUILIBRE ENTRE FINALITÉ SOCIALE ET OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La création d'une offre d'enseignement supérieur dans les villes moyennes répond en général à une finalité sociale de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur pour la jeunesse locale et un objectif économique de renforcement de l'attractivité du territoire. Or, avec le développement des mobilités, ces deux objectifs ne sont pas mécaniquement convergents.

De plus en plus, la jeunesse locale tend à diversifier ses choix de localisation étudiante et à l'inverse, le développement de formations de qualité tend à attirer une part croissante d'étudiants étrangers à la région. Cette évolution exige d'abord de penser globalement l'offre locale d'enseignement supérieur post-bac en relation avec le profil du marché local de l'emploi, en combinant sans doute une part d'offre de premier cycle et des formations davantage spécialisées. Par ailleurs, cette tendance incite ainsi à porter une attention grandissante aux conditions locales de la vie étudiante.

VERS UNE CONTRACTUALISATION GLOBALE, DE SITE

Pour aller vers une performance accrue de l'appareil universitaire français, le Ministère de l'Education Nationale dispose d'un outil d'adaptation et d'évaluation, le contrat quadriennal signé avec chaque université. Parce que cette exigence de performance passe par une prise en compte accrue du contexte territorial, et parce que les collectivités territoriales contribuent financièrement fortement à l'équipement et au fonctionnement des établissements universitaires, les collectivités territoriales pourraient avoir vocation à signer ces contrats quadriennaux.

ANNEXE

Groupe de travail Villes Moyennes**Les enjeux de l'enseignement supérieur – 28 septembre 2004****Intervention de Jean-Marc MONTEIL,****directeur de l'enseignement supérieur au MENESR****I – CONSTATS****Un maillage dense du territoire**

Jean-Marc MONTEIL constate le très dense maillage du territoire français par l'offre d'enseignement supérieur, situation unique en Europe. Le territoire français dispose en effet de 88 universités de plein exercice (autonomes), de 156 sites d'enseignement supérieur adossés à des universités de plein exercice, de 258 formations d'ingénieurs universitaires. Il faut donc partir du postulat de base que la réponse aux besoins universitaires est disponible à peu près sur tout le territoire.

Cependant, il ne convient pas de traiter de la même manière les grands sites universitaires rassemblant souvent trois ou quatre universités (Toulouse, Marseille-Aix, et les sites d'enseignement supérieur localisés en ville moyenne qui s'adossent pour une grande part de leur offre sur une université de plein exercice proche. Les adaptations à effectuer ne sont évidemment pas de même nature.

Une compétition mondiale

En effet, la France est rentrée dans le domaine de l'offre d'enseignement supérieur dans l'ère de la compétition mondiale, et avec elle, l'Europe toute entière. L'attractivité du territoire, qu'il soit français ou européen ne se mesure pas seulement à l'aune de ses capacités à attirer des entreprises, mais également les meilleurs étudiants et chercheurs étrangers. Dans ce

domaine, l'Europe est en compétition ouverte avec les Etats-Unis. Il en va également du rayonnement du modèle culturel européen, aujourd'hui mis à mal par la prééminence anglo-saxonne.

Une harmonisation européenne

A cette toile de fond s'ajoute la question de l'harmonisation des diplômes universitaires à l'échelle européenne (réforme dite LMD pour licence (bac + 3), master (bac + 5), doctorat (bac + 8). Cette harmonisation des diplômes implique une mise en cohérence de l'offre d'enseignement supérieur à l'échelle européenne et bouleverse potentiellement en France la distribution territoriale de l'offre d'enseignement supérieur, notamment pour les sites qui offrent des diplômes à bac + 2 (STS, IUT). Cela dit, l'harmonisation des diplômes est déjà réalisée en France à 70%. Restent les 30% souvent localisés en ville moyenne.

II - ENJEUX**La qualification des sites d'enseignement supérieur**

Face au défi européen et mondial l'enjeu consiste donc à qualifier les sites d'enseignement supérieur (également appelés « antennes universitaires ») dans les villes moyennes. Cette approche s'oppose à celle du grossissement systématique des sites ou à la transformation d'une antenne en université de plein exercice.

Un service public pour le développement économique local

Jean-Marc MONTEIL souligne à ce propos que l'offre d'enseignement supérieur est un bien inestimable pour un territoire. Il considère qu'une université, une antenne ou une école d'ingénieurs a un rôle fondamental de formation des étudiants, mais peut également mettre à disposition d'une collectivité locale et de son développement économique une expertise publique irremplaçable. L'enseignement supérieur doit donc être considéré comme un service public pour le tissu économique local.

Il s'agit donc pour mieux remplir ces deux missions de renforcer la qualité des sites d'enseignement supérieur, de privilégier leur *développement intensif* plutôt qu'extensif. Or, ce n'est pas ce qui se passe : chaque site a tendance à demander l'extension de son offre, par multiplication des filières et des segments de diplômes. Il s'agit plutôt de ne pas grossir sans nécessité et d'éviter de demander la même chose partout.

La rationalisation des sites existants

Entre la trop forte concentration sur certains pôles universitaires et l'extension systématique des petits sites, il y a donc à rechercher une troisième voie, une politique raisonnable. Il s'agit alors de fonder cette politique raisonnable sur un principe organisateur : *tous les sites d'enseignement supérieur existants sont légitimes*. A partir de là, il s'agit de multiplier les efforts de qualification, de spécialisation et de complémentarité en fonction du contexte local, national et/ou international. Ceci suppose d'avoir le courage de fermer des formations si ce n'est de les remplacer. Les tout petits sites (il y a même un site à 29 étudiants !) sont à repenser dans cette perspective. Mais également les très grands sites !

La coordination nationale

Depuis longtemps, les universités s'efforcent de rationaliser leur offre, après la phase d'implantation d'antennes ou de sites secondaires. Il s'agit maintenant de *coordonner* cette mise à plat et cette rationalisation au niveau national, pour le petits comme pour les grands sites d'enseignement supérieur, pour avoir une offre nationale visible de l'extérieur. Il en va de l'attractivité du système universitaire français pour les étudiants d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Europe de l'est qui ont pour principal référent en Europe l'Angleterre, l'Allemagne ou même la Roumanie.

Des critères d'évaluation internationaux

Jean-Marc MONTEIL considère qu'il est donc grand temps pour sa Direction de lancer des études de qualification des sites d'enseignement supérieur dans les villes moyennes comme dans les grands pôles universitaires, sur des critères et des indicateurs d'évaluation internationaux, intégrant par exemple la validation des acquis de l'expérience professionnelle. Ceci peut impliquer dans les sites des villes moyennes des spécialisations sur des niches particulières pour atteindre l'excellence. Mais si les objectifs nationaux et les enjeux de compétitivité sont bien affichés, se pose encore la question de la méthode d'évaluation, aucune méthode ayant encore été clairement définie à ce jour.

Le contrat quadriennal, outil de rationalisation et d'évaluation

Il n'y a donc pas de petite contribution à la qualification du territoire français, mais de bonnes contributions. Aussi est-il nécessaire de donner de la souplesse aux établissements universitaires et d'enseignement supérieur pour leur permettre de s'adapter. Un outil de définition de l'offre d'enseignement supérieur existe : le contrat quadriennal signé entre une Université (ou un Centre universitaire) et le Ministère. Il pourrait inclure l'évaluation de la qualité de l'offre

dispensée à la lumière d'indicateurs reconnus internationalement.

La reconnaissance des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales contribuant financièrement à l'équipement et au fonctionnement des universités et des sites secondaires, elles devront être associées à la définition de l'offre d'enseignement supérieur, à l'évaluation de la qualité de chaque site. Elles ont donc vocation à signer ces contrats quadriennaux qui deviendraient ainsi tripartites (Université, Ministère, Collectivités territoriales).

Se pose également, particulièrement dans les villes moyennes, la question des doublons et concurrences souvent constatés entre formations universitaires et formations post-baccalauréat non universitaires, en particulier entre STS et IUT : les STS sur certains sites sont remplis à 60%. Il y a là une coordination évidente à mener entre l'Etat et les Régions pour rationaliser conjointement les filières à offrir. Là encore, le contrat quadriennal peut être un bon outil, mais il peut en exister d'autres.